

2) la construction d'une partie de l'autoroute 85, située sur le territoire de la Ville de Dégelis, dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata, selon le plan AA-6507-154-02-2011 (projet n^o 154-02-2011) des archives du ministère des Transports.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54373

Gouvernement du Québec

Décret 825-2010, 29 septembre 2010

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendra à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 30 septembre 2010

ATTENDU QUE se tiendra à Halifax, le 30 septembre 2010, une Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des transports et de la sécurité routière;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports et de la ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le sous-ministre des Transports, M. Michel Boivin, dirige la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendra à Halifax, le 30 septembre 2010;

QUE cette délégation soit composée, outre le sous-ministre, des personnes suivantes :

— monsieur André Meloche, sous-ministre adjoint, ministère des Transports;

— madame Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière, Société de l'assurance automobile du Québec;

— monsieur Pierre Leblond, chef du Bureau des relations extérieures, ministère des Transports;

— madame Claude Beaudin, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54374